



Club Officiel des Supporters de Lilian Calmejane

Formulaire d'adhésion 2019

A retourner par voie postale à :

Louis Gleyzes, COS-L.Calmejane : 25 Avenue Cambacérès, 81000 Albi.

Accompagnée du règlement par chèque à l'ordre du : "Club Officiel des Supporters de Lilian Calmejane"

(Le paiement en espèce est accepté uniquement sur remise en main propre à un responsable du COS)

A réception, une attestation de membre officiel vous sera retournée par mail ou courrier

suivant votre demande joindre enveloppe timbrée

Nom : **Prénom**

(Pour les couples notés les noms famille si différents + les prénoms de chaque adhérent)

Cochez les options choisies

(Renseignement pour inscriptions : 06 15 95 54 12)

Individuel : 15€ Avec 1 casquette du COS-L. Calmejane	Couple 25€ Avec 2 casquettes du COS-L. Calmejane	Gratuit moins de 18 ans sans casquette

☐ J'ai pris connaissance et j'accepte le règlement intérieur du COS Lilian Calmejane

☐ Je rejoins le groupe C.O.S. Lilian Calmejane sur Facebook

Merci de renseigner la fiche ci dessous

Date de naissance *(si moins de 18 ans)*

Adresse

Téléphone

Courriel

Date et Signature de l'adhérent ou Qualité et signature du parent pour un adhérent mineur

Règlement intérieur du Club officiel des Supporters de Lilian Calmejane

modifié en A. G. le 19 janvier 2019 par le conseil d'administration.

OBJET : Le présent règlement intérieur, vient compléter et expliciter certains points des Statuts qui régissent, les rapports entre les adhérents (es) et le Club officiel des Supporters de Lilian Calmejane. Seul le dernier en date est applicable. Il est joint à chaque adhérent lors de la procédure d'adhésion ou de son renouvellement.

Article 1 : Adhésion des membres : l'association fonctionne en fonds propres, sans subventions ni salariés. Le montant de l'adhésion recouvre l'assurance de l'association et la participation aux frais de fonctionnement. Les personnes désirant adhérer doivent en manifester la volonté et régler une cotisation annuelle de

15 € pour les individuels Avec 1 casquette	25 € par couple Avec 2 casquettes	Gratuit pour les moins de 18 ans Sans casquette
Renouvellement annuel de l'adhésion : 10 € par personne, sans casquette Gratuit pour les moins de 18ans, sans casquette.		

1.1 Le montant de la cotisation est fixé annuellement par le conseil d'administration.

1.2 Après validation, une attestation de "Membre officiel du Club des Supporters de Lilian Calmejane" sera délivrée ; et pour les nouveaux membres la casquette sera remise en main propre (*envoi : frais de port en sus au tarif lettre*).

1.3 L'adhésion est acquise et **valide pour une année civile**. Aucun remboursement ne sera effectué quelque en soit la raison (*Démission, radiation, Décès*). Toute adhésion est nominative et privative, et ne peut être ni cédé, ni revendu, ni même prêté. L'adhésion ne donne pas droit à la gratuité lors de nos manifestations. par contre être membre permet d'être prioritaire lors de nos organisations et de bénéficier de tarifs préférentiels sur nos évènements, si l'association a les moyens financiers de les mettre en place.

Article 2 : Formalités d'adhésion : Tout dossier d'inscription doit comprendre : la demande d'adhésion, complétée et signée avec acceptation du règlement intérieur / le règlement de la cotisation par chèque à l'ordre "Club officiel des Supporters de Lilian Calmejane". L'adhérent s'engage à communiquer tout changement dans les coordonnées fournies.

Article 3 : Informations adhérents : La communication, les notifications, se feront : sur le site du club / par e-mail / voie postale / téléphone. L'association s'engage à ne pas diffuser d'informations personnelles.

Article 4 : Différend – Démission – Exclusion – Décès d'un membre

4.1 Différend : est tranché par le président après consultation du conseil d'administration de l'association

4.2 Démission : doit être adressée au président du club par lettre recommandée. Elle n'a pas à être motivée.

4.3 Exclusion : Peut-être prononcée par le bureau pour un motif grave. Sera notamment réputé constituer un motif grave, le non-paiement de la cotisation et tout ce qui pourrait porter atteinte sous quelle forme que ce soit à l'image, la réputation et les intérêts de Lilian Calmejane. Cette exclusion sera prononcée par le conseil statuant à la majorité simple. Après témoignage du membre contre lequel la procédure d'exclusion est engagée. Il pourra se faire accompagner d'une personne de son choix.

4.4 Décès : les héritiers ou les légataires ne peuvent prétendre à un quelconque maintien dans l'association.

Article 5 : Comportement : Toutes les activités de l'association doivent se pratiquer dans un esprit familial, d'ouverture, de bénévolat. L'association prône le respect d'autrui. Chacun doit se sentir à son aise. Les divergences d'opinions peuvent exister, mais doivent cohabiter en parfaite harmonie. Et surtout ne pas outrepasser certaines mesures par des propos ou comportements inappropriés.

Article 6 : Déplacements : Les participants aux déplacements pour soutenir Lilian Calmejane doivent se considérer comme un groupe homogène et assurer une totale convivialité au sein de ce groupe.

6.1 Les inscriptions aux déplacements se font par mail, dès l'annonce officielle pour faciliter l'organisation de l'évènement

6.2 Pour les adhérents mineurs de plus de 16 ans, ils pourront effectuer les déplacements munis d'une pièce d'identité et d'une autorisation parentale. Pour les mineurs de moins de 16 ans : obligatoirement accompagnés d'un parent adhérent ou non.

6.3 Si les conditions météo le permettent, il est souhaitable que les adhérents portent le tee-shirt et la casquette "Lilian Calmejane" lors des déplacements proposés par le club.

6.4 Pertes, vols. Les adhérents sont responsables de leurs objets de valeurs tels que bijoux, portables, montres, etc qu'ils pourraient amener lors des activités du club. L'association décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol.

Article 7 : Actions, Initiatives : Toute action ou initiative effectuée dans le cadre de l'association ne peut être mise en œuvre qu'avec l'accord préalable du conseil de l'association qui ne serait être responsable de toute initiative personnelle non validée.

Article 8 : Fonctionnement de l'association : Se reporter aux statuts de l'association qui restent à la disposition des adhérents sur simple demande.

Article 9 : Modification du règlement intérieur : Le présent règlement intérieur pourra être modifié par le conseil d'administration ou par l'assemblée générale ordinaire à la majorité simple des membres.

Mise en garde : Tout usage des logos de l'association, du nom et de l'image de Lilian Calmejane ne peut être utilisé à des fins personnelles sans l'accord préalable du conseil d'administration.

Rappel : Toute adhésion implique l'acceptation et le respect du règlement intérieur de l'association. Tout non-respect dudit règlement intérieur, pourra être considéré comme une faute grave.

Site internet : <http://liliancalmejane.tk>

Contact : cos-l.calmejane@bbox.fr